

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PICARDIE DES CHATEAUX**  
**Siège social**  
**6/8, place Charles de Gaulle - BP 7 - 02320 PINON**



**Picardie**  
des Châteaux

*Ensemble,  
on va plus loin*

**Communauté de communes Picardie des Châteaux**

**DOMAINE DE MOYEMBRIE**  
**356 Route de Moyembrie**  
**02380 COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE**

**CONVENTION  
DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL  
PETITE ENFANCE**

**Entre :**  
Monsieur ..... / ..... Madame ..... , né(e)  
le .../.. / ..... à .....  
Ci-après désignée « l'emprunteur »

**Et :**

La Communauté de communes Picardie de Châteaux, représentée par M. Vincent MORLET, son président, dûment habilité par délibération du conseil communautaire n° CC2025-025 en date du 27 février 2025.

Ci-après désignée « CCPC»

**Préambule :**

La CCPC met à disposition du matériel à destination des assistant(e)s maternel(le)s du territoire. Ce matériel leur permettra d'une part, de renforcer leur qualité d'accueil des enfants et d'autre part, de faciliter leur installation.

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de prêt de la CCPC en faveur de l'emprunteur.

**Article 2 : Les modalités de réservation du matériel**

La réservation s'effectue auprès de l'accueil de la CCPC au 03.23.80.18.13 au plus tard 2 semaines avant la mise à disposition effective.

L'emprunteur doit fournir les pièces justificatives suivantes :

- La présente convention de prêt de matériel datée et signée,
- La fiche de prêt (à remplir le jour de la prise en charge et de la restitution),
- Un chèque de dépôt de garantie libellé à l'ordre du Trésor Public est demandé pour le prêt de matériel qui figure à l'article 3 de la présente convention.

**Article 3 : Description du matériel prêté et montants des cautions**

L'inventaire du matériel mis à disposition se trouve en annexe de la présente convention. Une caution est demandée à l'emprunteur pour le matériel suivant :

- Lits : caution de 100€/lit
- Chaises hautes : caution de 30€/chaise haute
- Petites tables : caution de 30€/table

Petites chaises : caution de 20€/petite chaise

Les montants ont été définis par délibération ..... du Conseil communautaire en date du .....

#### **Article 4 : Conditions générales du prêt**

La CCPC s'engage à mettre à disposition le matériel dans un état garantissant son bon usage.

L'emprunteur ne peut en aucun cas céder ou prêter le matériel mis à disposition. L'emprunteur s'engage à installer et conserver le matériel dans les conditions optimales afin d'éviter tout dommage ou vol.

L'emprunteur s'engage à ce que le matériel soit utilisé uniquement pour l'usage auquel il est destiné et qu'il soit restitué dans les délais impartis.

L'emprunteur assume l'entièvre responsabilité du matériel prêté et de son usage dès sa mise à disposition et jusqu'à sa restitution.

#### **Article 5 : Mise à disposition et restitution du matériel**

Le prêt du matériel et sa restitution feront l'objet d'un état des lieux.

L'emprunteur assume le transport du matériel.

Le matériel est restitué, nettoyé et correctement conditionné, dans les mêmes conditions que sa mise à disposition.

Si à l'issue de l'état des lieux une dégradation est constatée ou qu'un élément est manquant, la CCPC se réserve le droit d'encaisser la caution.

#### **Article 6 : Durée de la mise à disposition du matériel**

La mise à disposition s'effectue pour une durée d'un mois maximum. En cas du non-respect de cette durée, la CCPC se réserve le droit de refuser un futur prêt du matériel.

#### **Article 7 : Normes du mobilier mis à disposition**

Le matériel prêté répond aux normes européennes NF EN 17125 et NF X 50-305.

Fait en ..... exemplaire(s),

A ..... , le .....

Monsieur Vincent MORLET

Pour la C.C. Picardie des Châteaux

Monsieur/Madame.....

Le Président,

.....

Pour l'emprunteur, .....  
.....  
.....

## FICHE DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL

Nom - Prénom de l'emprunteur  
.....

Mobilier emprunté :

Quantité	Lit	Chaise haute	Petite table	Petite chaise

Jeu de société et jouet emprunté :

Quantité	Autres mobiliers

Prêt le :

Retour le :

État à la remise :

### Pour la CCPC

Nom :

Prénom :

Signature

### Pour l'emprunteur

Nom :

Prénom :

Signature

Le :

État au retour :

### Pour la CCPC

Nom :

Prénom :

Signature

Pour l'emprunteur

Nom :

Prénom :

Signature



Picardie  
des Châteaux  
*Ensemble,  
on va plus loin*

Le conseil communautaire s'est réuni conformément à l'article 2122-17 du Code Général des collectivités Territoriales.

**Date et heure de séance :**

**31 mars décembre 2025 à  
18h30**

**Envoy de la convocation :**

**05 décembre 2024**

**Lieu :**

**BRANCOURT-EN-LAONNOIS**

**Conseillers communautaires en exercice : 53**

**Nombre de conseillers présents : 37**

**Mandats de procuration : 0**

**Votants : 37**

**Secrétaire de séance :**  
**Marie-Laure ROUYER**

**Présents :**

- ANIZY LE GRAND : Ambroise CENTONZE-SANDRAS ; Alcinda AZEVEDO ; Patricia ARTUS ; Antonia AUDREN ; Philippe CARLIER ; Annie TUJEK.
- BARISIS AUX BOIS : Emmanuel FONTAINE.
- BASSOLES AULERS : Isabelle HERBULOT.
- BESME : Georges KRESS.
- BOURGUIGON SOUS COUCY : Daniel REBOUR.
- BOURGUIGON SOUS MONTBAVIN : Eric BONAMOUR DU TARTRE.
- BRANCOURT EN LAONNOIS : Marie-Laure ROUYER ; Nadège DELPECH.
- CAMELIN : Francis BORGNE.
- CHAILLEVOIS : Philippe MIGNOT.
- CHAMPS : Marie-Angéline TENAILLON.
- COUCY-LA-VILLE : Maximino DE SOUSA.
- COUCY LE CHATEAU : Patrick CAUX ; Luminita LECAUX-ENACHE.
- CRECY AU MONT : Vincent MORLET.
- FOLEMBRAY : Jacques PORTAS.
- FRESNES-SOUS-COUCY : Quentin GUILMONT.
- GUNY : Jean Marc BAILLON.
- LANDRICOURT : Eddy WARNIER.
- LEUILLY SOUS COUCY : Christian ZAKRYENSKI.
- MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES : Stéphanie DUMAY-GILET.
- MONTBAVIN : Christophe ANANIE.
- PINON : Bernard BITEBIERE.
- PONT SAINT MARD : Marie-France DOUVRY.
- PREMONTRE : Isabelle DELOT.
- QUINCY-BASSE : Philippe MOUSSOUR.
- ROYAUCOURT-ET-CHAILVET : Guillaume LE RUDULIER.
- SAINT AUBIN : Jean-Michel BEAUGNON.
- SAINT PAUL AUX BOIS : Marie France LARDE.
- URCEL : Vincent PIERSON.
- VAUXAILLON : Patrick LEJEUNE.
- VERNEUIL SOUS COUCY : Stéphanie BAUDRIMONT-CHOQUET.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Communauté de Communes Picardie des Châteaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**De la Communauté de Communes Picardie des Châteaux**

**Délibération CC2025-025 : Prêt de matériels Petite Enfance**

La Communauté de communes propose de mettre à disposition des assistant(e)s maternel(le)s du territoire, du matériel de puériculture (lits bébé, chaise haute, etc.) Ce matériel provient de l'ancienne crèche « La Ribambelle » et pourra servir aux professionnel(le)s du territoire pour renforcer la qualité d'accueil des enfants d'une part, et pour faciliter leur installation, d'autre part.

La convention jointe fixe les modalités pratiques de mise à disposition de ce matériel.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'avis favorable de la Commission Centre Social Intercommunal réunie le 27 février 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition de matériels de puériculture à destination des Assistantes Maternelles du territoire intercommunal ;
- **VALIDE** les modalités de la convention jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention de mise à disposition de matériels « petite Enfance », et à prendre toute mesure pour la mise en œuvre de cette décision.

*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Fait et délibéré en séance les susdits jours, mois et an ;

Au registre sont les signatures ;

A PINON, le 31/03/2025  
**Pour extrait conforme**  
**Le Président**  
**Vincent MORLET**



Vincent MORLET

Vincent MORLET  
2025.04.07 12:07:33 +0200  
Ref:8491640-12749182-1-D  
Signature numérique  
le Président

[[[signature1]]]

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PICARDIE DES CHATEAUX**  
**Siège social**  
**6/8, place Charles de Gaulle - BP 7 - 02320 PINON**



**Picardie**  
des Châteaux

*Ensemble,  
on va plus loin*

**Communauté de communes Picardie des Châteaux**

**DOMAINE DE MOYEMBRIE**  
**356 Route de Moyembrie**  
**02380 COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE**

**CONVENTION**  
**DE MISE A DISPOSITION DE MATERIELS**  
**« PETITE ENFANCE »**

**Entre :**

Monsieur / Madame ..... ,  
né(e) le .../.../..... à .....

Ci-après désignée « l'emprunteur »

**Et :**

La Communauté de communes Picardie de Châteaux, représentée par M. Vincent MORLET, son président, dûment habilité par délibération du conseil communautaire n°..... en date du .....

Ci-après désignée « CCPC»

**Préambule :**

La CCPC met à disposition du matériel à destination des assistant(e)s maternel(le)s du territoire. Ce matériel leur permettra d'une part, de renforcer leur qualité d'accueil des enfants et d'autre part, de faciliter leur installation.

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de prêt de la CCPC en faveur de l'emprunteur.

**Article 2 : Les modalités de réservation du matériel**

La réservation s'effectue auprès de l'accueil de la CCPC au 03.23.80.18.13 au plus tard 2 semaines avant la mise à disposition effective.

L'emprunteur doit fournir les pièces justificatives suivantes :

- La présente convention de prêt de matériel datée et signée,
- La fiche de prêt (à remplir le jour de la prise en charge et de la restitution),
- Un chèque de dépôt de garantie libellé à l'ordre du Trésor Public est demandé pour le prêt de matériel qui figure à l'article 3 de la présente convention.

**Article 3 : Description du matériel prêté et montants des cautions**

L'inventaire du matériel mis à disposition se trouve en annexe de la présente convention. Une caution est demandée à l'emprunteur pour le matériel suivant :

- Lits : caution de 100€/lit  
 Chaises hautes : caution de 30€/chaise haute  
 Petites tables : caution de 30€/table  
 Petites chaises : caution de 20€/petite chaise

Les montants ont été définis par délibération ..... du Conseil communautaire en date du .....

**Article 4 : Conditions générales du prêt**

La CCPC s'engage à mettre à disposition le matériel dans un état garantissant son bon usage.

L'emprunteur ne peut en aucun cas céder ou prêter le matériel mis à disposition. L'emprunteur s'engage à installer et conserver le matériel dans les conditions optimales afin d'éviter tout dommage ou vol.

L'emprunteur s'engage à ce que le matériel soit utilisé uniquement pour l'usage auquel il est destiné et qu'il soit restitué dans les délais impartis.

L'emprunteur assume l'entièvre responsabilité du matériel prêté et de son usage dès sa mise à disposition et jusqu'à sa restitution.

#### **Article 5 : Mise à disposition et restitution du matériel**

Le prêt du matériel et sa restitution feront l'objet d'un état des lieux.

L'emprunteur assume le transport du matériel.

Le matériel est restitué, nettoyé et correctement conditionné, dans les mêmes conditions que sa mise à disposition.

Si à l'issue de l'état des lieux une dégradation est constatée ou qu'un élément est manquant, la CCPC se réserve le droit d'encaisser la caution.

#### **Article 6 : Durée de la mise à disposition du matériel**

La mise à disposition s'effectue pour une durée **d'un mois, renouvelable tacitement jusqu'à 6 mois maximum**. En cas du non-respect de cette durée, la CCPC se réserve le droit de refuser un futur prêt du matériel.

#### **Article 7 : Normes du mobilier mis à disposition**

Le matériel prêté répond aux normes européennes NF EN 17125 et NF X 50-305.

Fait en ..... exemplaire(s),

A ....., le .....

Monsieur Vincent MORLET  
Pour la C.C. Picardie des Châteaux  
Le Président,  
Monsieur/Madame.....

Pour l'emprunteur,  
.....  
.....

## FICHE DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL

Nom – Prénom de l'emprunteur :.....

Mobilier emprunté :

	Lit	Chaise haute	Petite table	Petite chaise
Quantité				

Jeu de société et jouet emprunté :

	Nom du jeu de société	Nom du jouet
Quantité		

Prêt le :

Retour le :

État à la remise :

**Pour la CCPC**

Nom :

Prénom :

Signature

**Pour l'emprunteur**

Nom :

Prénom :

Signature

Le :

État au retour :

**Pour la CCPC**

Nom :

Prénom :

Signature

**Pour l'emprunteur**

Nom :

Prénom :

Signature